



académie
Bordeaux



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

Lycées Philippe COUSTEAU
13 rue Arnaudin
B.P. 61
33240 Saint André de Cubzac



Règlement de la consultation CCAP

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTE
POUR L'ACQUISITION D'UN
GERBEUR ELECTRIQUE DE CAT1B**

Filière LOGISTIQUE

Messagerie L.P. : Ce.0332346w@ac-bordeaux.fr

Site : <https://blogpeda.ac-bordeaux.fr/lyceesphilippecousteau/>

Article 1 : Identification du pouvoir adjudicateur

- Lycée professionnel Philippe Cousteau
- Pouvoir adjudicateur : Madame Christine PALAUQUI LACOME, proviseure.
- Commune : 13 rue Arnaudin 33 240 Saint André de Cubzac
Gironde (33)
- Téléphone : 05 57 94 02 40
- Mail : pr.0332346w@ac-bordeaux.fr

Article 2 : Objet et durée du présent marché

Dans le cadre d'une subvention attribuée au LP Philippe Cousteau par la région nouvelle Aquitaine, le lycée dispose d'une enveloppe de 7000€ hors taxes pour l'acquisition, la livraison, et la mise en service d'un

Gerbeur électrique (CAT1B)

L'équipement s'entend livré et installé dans l'entrepôt de logistique en ordre de marche y compris réglages et vérification par un organisme de contrôle. La formation des utilisateurs (professeurs) est également incluse dans ce marché.

Le marché devra être exécuté au plus tard le **15 juin 2024**

Article 3 : Procédure de mise en concurrence :

La présente consultation est une procédure adaptée, organisée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R 2123-1-1 du code de la commande publique.

Modalités de mise en concurrence :

- Publication de marché sur le site de « l'AJI » rubrique « Marchés publics », (<http://mapa.aji-france.com/mapa/marche>) et des pièces suivantes :
 - Ce document valant règlement de consultation et CCAP,
 - Le cahier des charges des clauses techniques particulières CCTP,
 - L'acte d'engagement.

Article 4 : Comptable assignataire

Le comptable assignataire est Madame MARIE-NOËL Flora, l'Agent Comptable du Lycée Philippe Cousteau à Saint André de Cubzac (33). Le règlement sera effectué après service fait, par mandat du Trésor, selon les délais et conditions réglementaires (30 jours à échéance de la période facturée) et réalisation complète de l'opération.

- ✓ Les noms et adresses du créancier,
- ✓ Le numéro de son compte bancaire ou postal
- ✓ La fourniture livrée, en mentionnant notamment :
 - Le montant de la prestation exécutée
 - Le taux et le montant de la TVA et des taxes parafiscales éventuelles,
 - La date de facturation
 - Lorsqu'il est imputable à l'établissement, le défaut de paiement dans les délais fixés fait courir de plein droit sans autres formalités des intérêts moratoires

Calcul des intérêts moratoires :

- ✓ Ces intérêts moratoires seront calculés sur la base du taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de deux points,
- ✓ Le calcul des intérêts sera effectué le jour du mandatement, il obéit à la formule suivante :
 $IM = M \times T \times J$, dans laquelle
IM est le montant des intérêts moratoires,
M est le montant TTC de la créance,
T est le taux des intérêts moratoires,
J est le nombre de jours de retard de paiement calculé depuis le lendemain de la date limite de paiement jusqu'au jour de mandatement

Paiement de la prestation

Le paiement sera réalisé par mandat administratif une fois la prestation complètement réalisée la facture sera déposée sur le portail chorus pro, accompagné du RIB et SIRET de l'entreprise.

SIRET : 193 323 466 00014

Article 5 : Présentation de l'offre par le candidat

L'offre doit couvrir l'intégralité des spécifications techniques données et être accompagnée des informations techniques demandées.

- ✓ Elle doit se faire obligatoirement **sous forme numérique en renseignant le document cahier des clauses techniques particulières CCTP qui sera accompagné d'une offre de prix,**
- ✓ Elle sera rédigée en langue française,
- ✓ L'offre ainsi que le présent règlement de consultation et le CCTP seront signés impérativement à la dernière page par les représentants qualifiés des entreprises candidates au marché,
- ✓ Les fiches techniques, les plans et les schémas éventuels seront joints à l'offre et impérativement rédigés en langue française,
- ✓ L'acte d'engagement signé du candidat.

Le candidat pour joindre également tout autre document qu'il jugera utile à l'étude de son offre. Seuls les documents joints pourront servir de base à l'offre du candidat.

Toute restriction par rapport aux conditions prévues à ce règlement devra être clairement exprimée pour permettre un jugement en toute connaissance de cause.

Variante- option :

La consultation n'est pas ouverte aux variantes.

Prix :

Les prix HT et TTC seront indiqués en euros.

Le prix intègrera la fourniture, la livraison, l'installation du chariot dans l'entrepôt de logistique de l'établissement, la mise en service, la vérification du fonctionnement et de la conformité des matériels livrés par un organisme habilité.

De plus, sera incluse la formation à destination des professeurs.

Article 6 : Critère de sélection des offres

L'évaluation des offres sera effectuée en application de l'article 53-I à III du code des marchés publics et en fonction des critères suivants, notés selon un barème de 20 points dont la répartition est la suivante :

40% valeur technique (VT) des équipements proposés, adéquation avec les caractéristiques techniques spécifiées et avec les contraintes techniques et de terrain (noté sur 8),

50%t valeur économique (VE) ou prix (noté sur 10),

10% valeur « qualité des services » (VS) (noté sur 2) : garantie, délai d'intervention, SAV, qualité de la présentation et des propositions.

La formule suivante sera appliquée pour comparer les offres financières et définir la valeur économique de l'offre :

$$VE = NM \times T1/T2$$

où NM = Note Maximale pour la valeur économique = 6

T1 = Tarif du candidat ayant proposé l'offre la plus intéressante,

T2 tarif proposé par le candidat considéré dans son offre ;

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note sur 20 points et en cas d'égalité, c'est le candidat qui aura obtenu de la meilleure note sur le prix qui se verra attribuer le marché.

Article 7 conditions de livraison

La commande sera passée au plus tard 10 juin 2024.

La livraison se fera en une seule fois et s'effectuera au plus tard le 15 septembre 2024.

Le non-respect de cette date entraînera l'annulation de l'intégralité de la commande.

Le déchargement du chariot vers l'entrepôt pédagogique du Lycée depuis le camion porteur. La livraison sur site et la manutention devront s'effectuer par accès à un portail situé Rue PEYCHAUD ou Rue PERRET à St André de Cubzac ; la société attributaire devra vérifier au préalable les conditions d'accès matérielles les plus appropriées.

Article 8 modalités de détermination des prix

Ces prix sont fermes pendant la durée d'exécution du marché.

Les prix sont réputés comprendre toute charge fiscale parafiscal ou autres frappant obligatoirement la fourniture, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison, aux frais de montage et aux frais liés à l'évacuation et le traitement des déchets générés.

Article 9 : Avance

Aucune avance forfaitaire et facultative n'est prévue

Article 10 : acompte

Il n'est pas prévu de versement d'acompte au fournisseur.

Article 11 attribution- notification

Les candidats susceptibles de se voir attribuer un marché devront produire sur demande de la personne responsable du marché et dans les délais impartis par cette dernière les documents mentionnés au Code des Marchés Publics.

Notifications

Le marché sera notifié au candidat retenu par courrier accompagné par un bon de commande.

Article 12 : Litige

En cas de non observation des articles du règlement de consultation la personne est responsable du marché adressera un avertissement écrit à la société titulaire du marché et il sera mis un terme définitif au marché sans qu'aucune indemnité d'aucune sorte ne soit due par le lycée Philippe Cousteau à la société titulaire du marché.

Article 13 renseignements complémentaires

Afin d'obtenir toutes les précisions qu'ils jugeront utiles avant de répondre à la présente consultation, les fournisseurs pourront contacter :

Pour la partie technique du CCTP :

Madame BALLION Audrey
Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques,
ddfpt.0332346w@ac-bordeaux.fr
05.57.94.02.40

Pour la partie financière et administrative du marché :

Madame Marie Noël Flora
Gestionnaire du lycée Philippe Cousteau
gest.0332346w@ac-bordeaux.fr
05.57.94.02.40

Article 14 transmission des offres

Seules les offres dématérialisées seront acceptées.

Les offres devront être déposées uniquement sur la plateforme AJI

La date limite du dépôt des offres est fixée au 10 mai 2024 à 12h00, heure de Paris.

Tous renseignements seront pris, en privilégiant la voie électronique (exclusivement par mail, en raison de la fermeture du lycée durant les vacances scolaires, du 13 au 28 avril 2024).

L'examen des offres par la CAO aura lieu entre le 10 mai et le 17 mai 2024.

L'information sera transmise aux candidats non retenus au plus tard le 20 mai 2024

L'avis d'attribution sera transmis au candidat retenu à partir du 20 mai 2024.

Validation du document

Lu et approuvé,

Fait à, Le

Le candidat (Nom, Prénom, qualité du signataire et cachet de l'entreprise